Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260924-2026_09_65-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, LE SEYEC, Messieurs BERVILLE, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Jacky BURLOT ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Marie-Pierre RAOULT ayant donné pouvoir à Daniel TRENDA et Emeline LARVOR ayant donné procuration à Sophie AMBROIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 18 septembre 2026.

Objet : **Admission en créances éteintes et en non-valeur**

L'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie présente les créances suivantes :

- Créances éteintes (effacement de dettes)

426,78 € au compte 6542 pour une situation de surendettement entraînant l'effacement des dettes d'un usager.

- Admission en non-valeur

2 447,87 € au compte 6541.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- APPROUVE ces admissions en créances éteintes et en non-valeur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à annuler ces titres sur le compte 6542 du budget de la commune pour une valeur de 426,78 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à annuler ces titres sur le compte 6541 du budget de la commune pour 2 447,87 €.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 24 septembre 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 19 octobre 2026
Certifié par M. le Maire.